

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 06/10/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	31	41

Vote
A l'unanimité
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 6 Octobre à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 30/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 30/09/2025.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BOISGONTIER Béatrice, DUMENIL Stéphanie (visioconférence), DUTRIAUX Nathalie (visioconférence), LUCZAK Daisy, NINERAILLES Brigitte, PONSARDIN Catherine, SALAZAR Joëlle (visioconférence), TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, VIEIRA Patricia, MM : ANTHOINE Emmanuel (visioconférence), BARBERI Serge, BELFIORE Elio, CALVET Jean, CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JAROSSAY Gilbert (visioconférence), JEANNIN Hervé, MEDEIROS Manuel, POIRIER Daniel (visioconférence), PRIOUX Pierre-François, ROSSIGNEUX Gilles (visioconférence), SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François (visioconférence), VIGIER Mathias (visioconférence), WOCHENMAYER Jonathan (visioconférence)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BARRES Fabienne à M. CHAMPIN Gérard, DESNOYERS Monique à M. SAOUT Louis Marie, HELLIAS Aline à Mme TORCOL Patricia, MOTHRE Béatrice à Mme LUCZAK Daisy, PASQUET Hélène à M. MEDEIROS Manuel, MM : CASEAUX Hubert à M. VIGIER Mathias (visioconférence), MOTTE Patrice à Mme VAROQUI Geneviève, RACINE Pierre à M. PRIOUX Pierre-François, ROUSSELET Gérard à M. BELFIORE Elio, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian
Excusé(s) : M. CAMEK Julien

Absent(s) : Mmes : BALLABENE Sandra, GIRAULT Muriel, KUBIAK Françoise, TAMATA-VARIN Marième, MM : BETTENCOURT François, GUECHATI Amin, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles, REMOND Bruno, ROMAIN Emilien

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAROQUI Geneviève

2025_111 – Révision des autorisations de programme et des crédits de paiement - AP / CP - Budgets eau potable et assainissement

Rappel du contexte général

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles seront présentées et votées par le conseil communautaire par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Président jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République prévoyant dans son article 50, la possibilité pour les communes de voter des Autorisations de programme,

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des AP/CP,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à

l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L.263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu la délibération N°2019_84 du 26/06/2019 approuvant l'ouverture des AP/CP,

Vu la délibération N°2020_54 du 27/07/2020 approuvant la révision des AP/CP pour le budget 2020,

Vu la délibération N°2021_59 du 14/04/2021 approuvant la révision des AP/CP pour le budget 2021,

Vu la délibération N°2021_123 du 08/11/2021 approuvant la révision des AP/CP pour le budget 2021,

Vu la délibération N°2022_39 du 13/04/2022 approuvant la révision des AP/CP pour le budget 2022,

Vu la délibération N°2022_104 du 17/11/2022 approuvant la révision des AP/CP pour le budget 2022,

Vu la délibération N°2023_60B du 13/04/2023 approuvant la révision des AP/CP pour le budget 2023,

Vu la délibération N°2023_121 du 16/11/2023 approuvant la révision des AP/CP pour le budget 2023,

Vu la délibération N°2024_50 du 05/04/2024 approuvant la révision des AP/CP pour le budget 2024,

Vu la délibération N°2024_103 du 07/11/2024 approuvant la révision des AP/CP pour le budget 2024,

Vu la délibération N°2024_127 du 24/12/2024 approuvant la révision des AP/CP pour le budget 2024,

Vu la délibération N°2025_54 du 11/04/2025 approuvant la révision des AP/CP pour le budget 2025,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la révision de l'autorisation de programme et de crédit de paiement n°2 à n°7 des budgets eau potable et assainissement proposée en annexe.

ADOpte les crédits de paiements 2025 modifiés.

DIT que les crédits sont ajustés aux décisions modificatives 2025 du budget eau potable et du budget assainissement.

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 07/10/2025
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
Mme VAROQUI Geneviève



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

PROJET DE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - PERIODE 2019-2028 - EN €
REVISION DES AP/CP - BUDGET 2025 - Octobre 2025

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
 Reçu en préfecture le 08/10/2025
 Publié le 08/10/2025
 ID : 077-200070779-20251007-2025_111-DE

BUDGET EAU POTABLE

Etudes diverses (AMO, MOE, DUP...) et schémas directeurs														
AP n° 2	Comptes	Montant initial de l'AP	CP 2020 réalisé	CP 2021 réalisé	CP 2022 réalisé	CP 2023 réalisé	CP 2024 réalisé	CP 2025 prévisionnel	CP 2025 révisé	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Montant de l'AP	Montant révisé de l'AP
20SEA20005	SDAEP sur les 31 communes	2031	1 194 498,00		66 345,00	158 535,00	147 073,62	613 546,94	396 299,44	396 299,44	50 000,00		1 381 800,00	1 431 800,00
20FLP20006	Etude DUP fontaine le Port	2031	40 000,00		9 700,00	15 765,00	2 315,00						27 780,00	27 780,00
20GUI20007	Etude DUP Guignes	2031	55 000,00		475,00	26 341,00	15 282,50		25 067,50	25 067,50	10 000,00		67 166,00	77 166,00
TOTAL AP n° 2			1 289 498,00	-	76 520,00	200 641,00	164 671,12	613 546,94	421 366,94	421 366,94	60 000,00	-	1 476 746,00	1 536 746,00

Travaux sur ouvrages (réservoir, UT...)															
AP n° 3	Comptes	Montant initial de l'AP	CP 2020 réalisé	CP 2021 réalisé	CP 2022 réalisé	CP 2023 réalisé	CP 2024 réalisé	CP 2025 prévisionnel	CP 2025 révisé	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Montant de l'AP	Montant révisé de l'AP	
20GUI20008	Réhabilitation du réservoir à Guignes	2313	550 440,00	13 479,00	18 051,25	78 103,16	615 539,96	25 431,22					750 604,59	750 604,59	
20GUI20009	Construction UTEP à Guignes	2313	704 560,00		10 411,10	12 335,00	2 850,00	150 000,00	10 000,00	534 951,95	534 951,95		1 245 500,00	1 105 500,00	
20PAM20010	Comblement forage AEP à Pamfou	21531	72 350,00	55 536,00									55 536,00	55 536,00	
20PAM20011	Réhabilitation du réservoir à Pamfou	2313	476 469,00	5 233,50	16 799,00		550,51	519 464,34	70 000,00	70 000,00			612 047,35	612 047,35	
20CEB20036	Réhabilitation du réservoir au Châtelet	2313		20,40	41 452,70	388 077,34	50 707,89						480 258,33	480 258,33	
21SEA20039	Etudes et Travaux comblement anciens forages CCBRC	2313			9 240,00	148 487,30	143 172,60	86 531,00	290 136,00	10 000,00	476 636,00		1 154 202,90	874 066,90	
21FER20040	Réhabilitation du réservoir à Féricy	2313			15 386,83	1 200,00		120 000,00	20 000,00	500 000,00			636 586,83	536 586,83	
21CHP20041	Réhabilitation du réservoir à Champeaux	2313				1 200,00				15 000,00	510 000,00		526 200,00	526 200,00	
21VAL20042	Réhabilitation du réservoir à Valence	2313				1 900,00							1 900,00	1 900,00	
25ECR20112	Réhabilitation du réservoir Ecrennes											575 111,00	575 111,00	575 111,00	
TOTAL AP n° 3			1 803 819,00	74 268,90	111 340,88	631 302,80	812 820,96	631 426,56	630 136,00	110 000,00	1 526 587,95	1 044 951,95	575 111,00	6 037 947,00	5 517 811,00

Travaux sur réseau d'eau potable														
AP n° 4	Comptes	Montant initial de l'AP	CP 2020 réalisé	CP 2021 réalisé	CP 2022 réalisé	CP 2023 réalisé	CP 2024 réalisé	CP 2025 prévisionnel	CP 2025 révisé	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Montant de l'AP	Montant révisé de l'AP
20SEA20012	Sectorisation sur les 31 communes	2315	490 500,00			112 125,10	433 934,95	196 441,69	-	400 000,00	300 000,00	556 151,26	1 598 653,00	1 598 653,00
20SEA20013	Renouvellement réseau AEP (réseaux + branchements y compris brchs)	2315	3 999 492,00	11 714,94	1 127 757,33	91 794,33							1 231 266,60	1 231 266,60
22PAM20047	PAMFOU RD-227-400 ml	2315				133 831,62							133 831,62	133 831,62
22PAM20048	PAMFOU RD40: dévoiement / renouvellement canalisation 400 ml	21531				125 895,97							125 895,97	125 895,97
22BOM20049	BOMBON RNVT Canalisation d'alimentation du Château Montjay ≈ 1500	2315				305 354,31	94 261,77						399 616,08	399 616,08
22FER20050	FERICY Rnvt / Renforcement Canalisation Route de Barbeau-260 ml	2315				328,00	167 885,08						168 213,08	168 213,08
22FER20051	FERICY RNVT Canalisation rue de l'Eglise	21531				-	179 970,95						179 970,95	179 970,95
22FON20052	FONTAINE LE PORT Rnvt 50 Branchements Plomb	2315				140 515,34							140 515,34	140 515,34
22MOI20053	MOISENAY RNVT Canalisation Rue du Moulin de la Roue 780 ml	2315				147 519,85	174 062,03						321 581,88	321 581,88
22SIV20054	SIVRY COUNTRY Rnvt / Renforcement Canalisation + Brchs Rue de l'Egl	2315				315 960,45							315 960,45	315 960,45
22GRI20055	GRISY-SUISNES Rnvt Canalisation + Brchs Place de la Mairie	21531				-	7 940,85	109 235,93					117 176,78	117 176,78
22GUI20056	GUIGNES Rnvt Brchs PEBD 50 brchs	2315				102 441,25							102 441,25	102 441,25
22SOI20057	SOIGNOLLES Dévoiement / Rnvt canalisation AEP Pont (Tx exigés par De	2315				489,00	12 601,28	12 376,47					25 466,75	25 466,75
22SOI20058	SOIGNOLLES Rnvt / Renforcement Canalisation Rue Cordon et Meillant	2315				75 000,00	73 041,79						148 041,79	148 041,79
22SOI20059	SOIGNOLLES Extension AEP chemin des côtes (projet Maison Médicale)	2315				38 964,03							38 964,03	38 964,03
22SOI20060	SOIGNOLLES Rnvt / Renforcement Canalisation rue de corbeil / chemin	2315				1 325,00	12 274,72	421 124,68					434 724,40	434 724,40
22ECR20061	LES ECRENNES Rnvt Branchements Plomb restants 20aine brchs	21531				58 857,51							58 857,51	58 857,51
22COU20062	COUBERT Renforcement / Rnvt Rue Dorlet	21531				228 704,93		53 872,41					282 577,34	282 577,34
22SEA20063	EX SIAEP Rnvt 100 Branchements Plomb	2315				2 785,00	211 218,82						214 003,82	214 003,82
22MAC20064	MACHAULT Rnvt / Renforcement canalisation ferme des 3 Maillets	21531				-	49 598,26						49 598,26	49 598,26
22MAC20065	MACHAULT Rnvt / Renforcement canalisation lotissement Elythéa	21531				-	49 604,58						49 604,58	49 604,58
22MAC20066	MACHAULT Extension AEP Rue Canal des Trou	2315				49 798,77	25 152,89						74 951,66	74 951,66
22COU20072	COUBERT Création de canalisation Route de Liverdy/rue Dorlet - Dorlet	2315				9 095,00	520 955,76						530 050,76	530 050,76
22COU20073	COUBERT Renforcement/Extension réseau Allée des Tilleuls	21531				226 035,57	1 096,50						227 132,07	227 132,07
23MAC20076	MACHAULT / Rue deBailly 160 ml	21531						80 000,00	80 000,00				160 000,00	80 000,00
23PAM20077	PAMFOU / Rnvt Avenue de la libération 320ml	21531				6 141,00	203 929,69		5 500,00				210 070,69	215 570,69
23VAL20078	VALENCE / Rnvt Rue Jean Haderer DN100 sur 220 ml	21531				3 903,50	193 152,31		5 500,00				197 055,81	202 555,81
23CRI20079	CRISENOY / Sucy sous Yèbles AC DN80 - 1800 ml	2315						500 000,00	150 000,00	1 045 000,00			1 195 000,00	1 195 000,00
23GUI20080	GUIGNES / Rnvt Brchs PEBD 50 brchs année 2023	21531					124 959,92						124 959,92	124 959,92
23FON20081	FONTAINE / Rnvt 50 Branchements Plomb année 2023	2315				5 500,00	188 788,33	365 711,67	435 711,67				560 000,00	630 000,00
23FON20082	FONTAINE / Interco avec CEB dn150 sur 550ml	2315				9 212,00	41 576,48	885 563,52	989 211,52	20 000,00			936 352,00	1 060 000,00
23FON20083	FONTAINE / Rnvt Rue Michelis 500ml Fonte de 100	2315								110 000,00			110 000,00	110 000,00
23FON20084	FONTAINE / Rnvt Rue Bellevue DN160 sur 600 ml	2315					1 868,00	540 000,00					541 868,00	541 868,00
23FON20085	FONTAINE / Rnvt Rue de la Vallée 900ml en DN100	2315					203 599,62	526 400,38	531 610,54				730 000,00	735 210,16
23MOI20086	MOISENAY / Rnvt Rue du bois Bunet PVC DN63 sur 170 ml	21531				52 263,89							52 263,89	52 263,89
23BLA20087	BLANDY / Rnvt Rue Vauchèvre Fonte DN 150 sur 760 ml	21531				11 338,00	680 442,08		5 500,00				691 780,08	697 280,08
23MOI20088	MOISENAY / Rnvt Chemin de la Ronce PVC DN40 sur 500 ml	21531				102 248,52							102 248,52	102 248,52
23GUI20089	GUIGNES / Rnvt Rue du stade AC DN 60 sur 260 ml	21531				9 745,37	312 490,51		1 302,88				322 235,88	323 538,76
23MOI20090	MOISENAY / CD 126 rue du Marronnier - rue de Courtry	2315					7 001,40	300 000,00	300 000,00				307 001,40	307 001,40
23EVR20091	EVRY-GREGY / Rue St Jacques fonte grise de 50 sur 200 ml	21531				4 721,25	165 913,98		682,65				170 635,23	171 317,88
23EVR20092	EVRY-GREGY / Rue de mardilly Fonte grise de 50 sur 170 ml	21531				5 153,88	210 752,04		882,34				215 905,92	216 788,26
23EVR20093	EVRY-GREGY / Chemin des moulins fonte de 50 sur 350 ml	21531				5 445,00	226 261,46		948,13				231 706,46	232 654,59
23SIV20094	SIVRY - Liaison entre Sivry et Courtry	2315					3 126,00	750 000,00	650 000,00				753 126,60	653 126,00
24SEA20096	EX SIAEP / Sivry Rnvt 50 Branchements Plomb 2024	21531					122 641,49						122 641,49	122 641,49

